

# Communiqué de presse



## Les Services de santé du Timiskaming passent à la zone Jaune-Protéger du cadre d'intervention provincial pour la COVID-19

Le 19 mars 2021 – Pour diffusion immédiate

Aujourd'hui, le gouvernement de l'Ontario a placé les Services de santé du Timiskaming (SST) dans la catégorie Jaune - Protéger du cadre d'intervention provincial contre la COVID-19.

«Avant l'évolution de l'éclosion locale et la confirmation du variant préoccupant, la province a pris la décision de déplacer notre district dans la zone Jaune - Protéger du cadre provincial contre la COVID-19 à compter de lundi. À présent, notre situation reflète le palier jaune mais cela peut changer rapidement. Si la situation exige, le «frein d'urgence» du gouvernement de l'Ontario permettra à notre district de passer rapidement à une zone plus restrictive dans le cadre » a déclaré le Dr Glenn Corneil, médecin hygiéniste par intérim des Services de santé du Timiskaming.

Les mesures de santé publique pour le district vont changer à partir de lundi 22 mars à 00:01. Les exigences de dépistage actif ne sont plus en place dans la plupart des contextes, à l'exception des centres commerciaux intérieurs. Les heures d'ouverture et des ventes d'alcool dans les restaurants sont autorisées à s'allonger, et les services exigeant le retrait du couvre-visage sont maintenant autorisés dans les établissements de soins personnels. Il n'y a pas de changement aux limites de rassemblements.

Pour se familiariser avec les nouvelles mesures, les propriétaires et les opérateurs d'entreprises et d'organisations sont tenus de lire le [Cadre d'intervention](#) et les [règles](#) qui l'accompagne afin de déterminer les mesures à prendre pour demeurer ouverts. Les changements incluent mais ne sont pas limités à :

### Dépistage

Le dépistage actif des clients n'est plus nécessaire dans la plupart des secteurs. Cependant, les entreprises sont toujours tenues d'avoir une [affiche de l'outil de dépistage](#) à toutes les entrées et les [employés doivent faire un dépistage chaque jour avant d'aller travailler](#). Les exigences du dépistage actif sont requises pour les centres commerciaux intérieurs et ceux-ci peuvent utiliser l'outil de [dépistage des clients](#) pour répondre à cette exigence.

### Plan de sécurité

Toutes les entreprises étaient tenues de créer un plan de sécurité selon les différents niveaux du cadre. Nous vous recommandons de continuer à suivre ce plan pour être proactif à la protection de vos employés. Toutefois, dans la catégorie Jaune-Protéger, les plans de sécurité sont seulement requis pour les commerces de détail, les restaurants, les bars, les établissements de sports et conditionnement physique, les salles de réunion et d'événement, les centres commerciaux, les services de soins personnels (salons, barbiers, salons de tatouage, etc.), les salles de bingo, établissements de jeux, cinémas et les salles des arts de la scène.

### Bars et restaurants

La limite de clients par table augmente à 6 comparativement aux limites annoncées au niveau Orange - Restreindre du cadre. Les coordonnées doivent être obtenues pour chaque client assis, même s'ils sont du même domicile. Les heures d'ouverture et les heures pour les ventes d'alcool ont augmenté. Les bars et restaurants peuvent être ouverts entre 5 h et minuit et les boissons alcoolisées peuvent être vendues entre 9 h et 23 h. Le dépistage actif des clients n'est pas nécessaire dans ce palier du cadre.

### **Sports et d'activités de conditionnement physique récréatives**

Les restrictions du cadre Orange - Restreindre qui restent en place dans la catégorie Jaune comprennent: 3 mètres de distance entre les clients et une capacité maximale de classe de conditionnement physique de 10 clients à l'intérieur et 25 clients à l'extérieur. Les coordonnées doivent toujours être collectées pour toutes les personnes qui entrent dans l'établissement, et les salles demeurent accessibles sur réservation seulement. Le dépistage actif n'est plus requis dans ce palier, une limite de temps maximum de 90 minutes pour les clients n'est plus en place et un nombre limité de spectateurs est maintenant autorisé.

### **Services de soins personnels**

Les services exigeant le retrait des masques et couvre-visage sont à nouveau autorisés, à condition que le travailleur porte un masque facial et des lunettes de protection. Les pods de privation sensorielle et les salles pour adultes peuvent rouvrir mais les bars à oxygène, les bains de vapeur et les saunas restent fermés.

Pour plus d'informations au sujet de la COVID-19, visitez le site des [Services de Santé du Timiskaming](#) le site de [La COVID-19 en Ontario](#), et le [Cadre d'intervention pour la COVID-19](#).

- 30 -

### **Communications avec les médias :**

Ryan Peters  
Gestionnaire de communication  
705-647-4305, poste 2250  
[petersr@timiskaminghu.com](mailto:petersr@timiskaminghu.com)